



Les réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)

Mise à jour 20.06.06

La mesure 31 du Plan Cancer, prévoit de faire bénéficier 100 % des nouveaux patients atteints de cancer d'une concertation pluridisciplinaire autour de leur dossier et de synthétiser le parcours thérapeutique prévisionnel issu de cette concertation sous la forme d'un Programme personnalisé de Soins remis au patient.

Les réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) sont organisées dans les établissements de santé de la région, conformément à la réglementation.

Les RCP regroupent des médecins de différentes spécialités médicales et chirurgicales. Ces médecins ont acquis une compétence spécifique en cancérologie et une grande expérience pour la prise en charge et le traitement des cancers.

Au cours de ces réunions de concertation pluridisciplinaire, les dossiers des patients atteints de cancer, présentés par le médecin référent, sont discutés de façon collégiale, afin de proposer la meilleure stratégie thérapeutique pour le patient.

La décision de traitement est ensuite expliquée au patient, soit par son médecin traitant, soit par le médecin référent consulté à l'hôpital ou à la clinique.

Ces RCP sont aujourd'hui considérées non seulement comme le lieu de la discussion diagnostique et thérapeutique, mais aussi comme un vecteur d'échanges de grande valeur pédagogique entre les professionnels, permettant également d'effectuer une analyse du bénéfice risque et de la qualité de vie pour la personne malade.